

BULLETIN JURIDIQUE DU PRATICIEN HOSPITALIER NUMÉRO 141



Éditeur : LEH Édition

www.leh.fr

Le bulletin juridique du praticien hospitalier

Parution : octobre 2011

Format : 0 x 0 mm

ISSN : 1625-4104

Prix : 15 € TTC

Pour commander :

www.leh.fr ou info@leh.fr ou tél. 05 56 98 85 79.

Présentation

Le Bulletin juridique du praticien hospitalier

numéro 141, octobre 2011

Le profilage génétique... les limites de la médecine prédictive

Au nom des dangers potentiels révélés par le profilage génétique, certains préconisent préventivement, qui l'ablation des seins, qui la suppression des ovaires, qui l'extraction de la prostate : rien que ça... Est-ce bien raisonnable ?

Peut-on être sûr que la présence du mauvais gène détermine automatiquement chez la personne qui le porte un cancer du sein, un cancer des ovaires, un cancer de la prostate ? Et, si cela était le cas, à quel âge ? Et, enfin, ces personnes mourraient-elles de cette pathologie ?

Peut-on mutiler un être jeune de ses organes sexuels parce que dans le futur il va peut-être être victime d'un cancer desdits organes ? A-t-on le droit de refuser à une personne de vivre normalement jusqu'au jour où la pathologie se révélera ?

Cette pratique s'apparente à un eugénisme de sinistre mémoire. Au nom d'un futur incertain, on ne peut pas prendre une telle décision, fût-elle de la meilleure des intentions.

Enfin, les causes d'un cancer, fussent-elles génétiquement connues, ne sont pas heureusement exclusivement génétiques : pour que le dérèglement cellulaire se déclenche, les facteurs du vieillissement précoce ou non de la cellule sont certainement dus au mode de vie, à l'environnement, aux conditions de travail qui viennent s'ajouter, bien évidemment, à des prérequis héréditaires.

Méfions-nous de cette médecine prédictive qui, comme toute prédiction, n'est pas certaine.

